

Guérison d'un aveugle à Lourdes

Partage international n° [115](#) - Mars 1998

Un juge italien a rejeté l'accusation de fraude à l'encontre d'un homme à la fois enregistré comme « non-voyant » auprès de l'Administration, et titulaire d'un permis de conduire depuis sa guérison miraculeuse survenue à Lourdes. Selon un article paru dans le quotidien *Unita*, cet homme âgé de vingt-neuf ans, dont le nom n'a pas été divulgué, a été relaxé par le tribunal de Pérouse, après avoir prouvé à la Cour qu'il avait recouvré la vue durant sa visite à Lourdes, le 13 décembre dernier - jour de la sainte Lucie, patronne des aveugles. L'homme travaillait comme téléphoniste dans le cadre d'un

programme d'aide aux aveugles. C'est au cours d'une enquête sur la fraude envers l'assistance sociale que la police avait relevé ce cas pour le moins contradictoire d'un aveugle pourvu d'un permis de conduire.

Lieu : Lourdes, France

Date des faits : 13 décembre 1997

Sources : The Daily Star, Liban

Thématiques : [Sciences et santé](#), [signes et miracles](#)

Rubrique : [Signes des temps](#) (Certains des « signes d'espoir » et des « signes des temps » que nous présentons ici n'ont pas été confirmés par le Maître de Benjamin Creme. Nous les soumettons à votre seule considération car nous ne sommes pas en mesure de vérifier leur nature « miraculeuse »)